(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 1 de 14

Date d'impression: 04/12/2024

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: ctx393 Multiaction 5

Code du produit: 1193CM

UFI: JP81-R05C-P00K-EADC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Bactericide. algicide

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: FLUIDRA COMERCIAL ESPAÑA, S.A.U.

Adresse: Av. Alcalde Barnils, 69
Ville: 08174 Sant Cugat del Vallès

Province ou région: Barcelona (España)

Numéro de Téléphone: telf: 902 42 32 22

Fax: +34 93 713 41 11
E-mail: fds@inquide.com
Web: www.ctxprofessional.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +34 93 724 39 00 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 08:00-

18:00)

Giftnotrufzentrale Berlin: Telefon: +49 (0) 30 / 30 686 790

Anti poisoning centre:

FRANCE (Paris): 01 40 05 48 48 FRANCE (Tolousse): 05 61 77 74 47 FRANCE (Marseille): 04 91 75 25 25 ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 BELGIQUE (Brussel): (+32) 070 245 245

NVIC: +31 (0)88 755 8000

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Acute Tox. 4: Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Dam. 1 : Provoque de graves lésions des yeux. STOT SE 3 : Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 2 de 14

Date d'impression: 04/12/2024







Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les poussières.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage/des oreilles.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P405 Garder sous clef.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu et/ou le récipient comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en

vigueur.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Phrases EUH:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Contient: symclosène

sulfate de cuivre pentahydraté

sulfate d'aluminium

Sustancias activas:

symclosène, 84%;

sulfate de cuivre pentahydraté, 0,5%;

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 3 de 14
Date d'impression: 04/12/2024

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la sante ou pour l'environnement conformément a le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

				ion Règlement (CE) .272/2008	
Identifiants	Nom	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë	
Index No: 613-031- 00-5 CAS No: 87-90-1 CE No: 201-782-8	symclosène	30 - 100 %	Acute Tox. 4 *, H302 - Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410 - Eye Irrit. 2, H319 - Ox. Sol. 2, H272 - STOT SE 3, H335	-	
CAS No: 10043-01-3 CE No: 233-135-0 Registration No: 01- 2119531538-36-XXXX	sulfate d'aluminium	3 - 10 %	Eye Dam. 1, H318	-	
Index No: 005-007- 00-2 CAS No: 10043-35-3 CE No: 233-139-2 Registration No: 01- 2119486683-25-XXXX	[5] acide borique	0.1 - 0.29 %	Repr. 1B, H360FD	-	
Index No: 029-023- 00-4 CAS No: 7758-99-8 CE No: 231-847-6	sulfate de cuivre pentahydraté	0.1 - 1 %	Acute Tox. 4, H302 - Aquatic Acute 1, H400 (M=10) - Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) - Eye Dam. 1, H318	Voie orale: ETA = 481 mg/kg pc (ATP 17)	

^(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

^{*} Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

^[5] Substance incluse dans la liste établie conformément à l'article 57, paragraphe 1, REACH (Substance Candidate).

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 4 de 14
Date d'impression: 04/12/2024

En cas de contact avec les yeux.

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit corrosif, tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin.

Produit nocif, une exposition prolongée par inhalation peut provoquer des effets sédatifs et nécessiter une assistance médicale immédiate.

Le contact avec les yeux peut causer des dommages irréversibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, liberez les voies aériennes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit N'EST PAS classé comme inflammable, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En presence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

Moyens d'extinction: CO2 dans les petits feux et de l'eau en grande quantité (de petites quantités d'eau peuvent aggraver la situation)

Moyens d'extinction inappropriés: Poudre sèche, hydrocarbures halogénés, poudre ABC.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Le produit résiduel et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique.

<u>Équipement de protection anti-incendies.</u>

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 5 de 14
Date d'impression: 04/12/2024

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de déversement important ou en cas de contamination de lacs, rivières ou égouts, informer les autorités compétentes, selon la législation locale. Éviter la contamination des systèmes d'évacuation d'eau, des eaux superficiels ou souterraines, du sol et du sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

		Quantité limite l'applica	, , ,
Code	Description	Conditions requises de niveau inférieur	Conditions requises de niveau supérieur
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT - Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1	100	200

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Aucune utilisation particulière

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 6 de 14
Date d'impression: 04/12/2024

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m³
acide borique	Deutschland		Huit heures		0,5
acide borique	10043-35-3	Court terme		2	

^[1] Laut Grenzwerte in der Luft am Arbeitsplatz "Luftgrenzwerte" verabschiedet vom Bundesminister für Arbeit und Sozialordnung im Bundesarbeitsblatt.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Туре	Valeur
	DNEL	Cutané, Chronique, Effets locaux	10 (mg/kg)
	(Travailleurs)		
sulfate d'aluminium	DNEL	Oral, Chronique, Effets systémiques	5 (mg/kg)
CAS No: 10043-01-3	(Consommateur		
EC No: 233-135-0	s)		
	DNEL	Cutané, Chronique, Effets systémiques	1,8
	(Travailleurs)		(mg/m3)
acide borique	DNEL	Inhalation, Chronique, Effets	8,3
CAS No: 10043-35-3	(Travailleurs)	systémiques	(mg/m³)
EC No: 233-139-2			

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
sulfate d'aluminium	Water (freshwater)	34,6 (mg/kg)
CAS No: 10043-01-3	Sediment (marine water)	3,46 (mg/kg)
EC No: 233-135-0	Soil	33,1 (mg/kg)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

CAS: 87-90-1

TLV TWA - 0.5 ppm (1.5 mg/m3) Cl gas TLV STEL - 1 ppm (3.0 mg/m3) Cl gas

CAS: 10043-01-3 TLV TWA - 2 mg/m3 (Al) 8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration: 100 %

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 7 de 14

Date d'impression: 04/12/2024

Utilisation(s): Bactericide. algicide

Protection respiratoire:

Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.

Protection des mains:

Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.

Protection des yeux:

Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.

Protection de la peau:

PPE: Chaussures de travail
Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie II.
Normes CEN: EN ISO 13287, EN 20347

Maintenance: Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour

des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.

Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à Observations: protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles

tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Solid Couleur: Blanc et bleu

Odeur: Semblable à l'eau de javel

Seuil olfactif: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de fusion: > 230 °C descompone

Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des

propriétés du produit. Inflammabilité: > 250 °C

Limites inférieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Limites supérieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'éclair: 1.100 °C (Estimation sur la base des indications du Réglement (CE) N°1272/2008)

Température d'auto-inflammation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Température de décomposition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

pH: 2,1 - 3 (1%)

Viscosité cinématique: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Hydro solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Liposolubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Pression de vapeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Densité absolue: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité relative: 1,501 (Estimation sur la base des indications du Réglement (CE) Nº1272/2008)

Densité de vapeur relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

9.2 Autres informations.

Viscosité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Propriétés explosives: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Propriétés comburantes: No

Point de goutte: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 8 de 14
Date d'impression: 04/12/2024

Scintillation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Bases

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des bases.

10.4 Conditions à éviter.

- Eviter le contact avec les bases

10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Bases

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Vapeurs ou gaz corrosifs

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

MÉLANGE IRRITANT. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom		Toxicité aigue			
		Туре	Essai	Espèce	Valeur
			LD50	Rat	490 mg/kg [1]
		Oral			
			[1] EPA OF	PP 81-1	
symclosène			LD50	Rabbit	>2000 mg/kg [1]
		Cutané			
			[1] EPA OF	P 81-2	
		Inhalation			
CAS No: 87-90-1	EC No: 201-782-8	Timalacion			
			LD50	Rat	>2000 mg/kg [1]
		Oral			
			[1] OCDE 4		
sulfate d'aluminium			LD50	Rabbit	>5000 mg/kg [1]
		Cutané			
			[1] OCDE 4	102	
		Inhalation			
CAS No: 10043-01-3	EC No: 233-135-0	Imaladon			

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 9 de 14
Date d'impression: 04/12/2024

			LD50	Rat	3500-4100 mg/kg
		01	LD50	Rat	2660 mg/kg bw [1]
		Oral	[1] 1AM/	\ lournal of th	ne American Medical Association. Vol.
acide borique				266, 1945	ie / inchedit / ledical / ledelation Voll
		Cutané	LD50	Rabbit	>2000 mg/kg
CAS No: 10043-35-3	EC No: 233-139-2	Inhalation	LC50	Rat	> 2 mg/l

a) toxicité aiguë;

Produit classé:

Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4: Nocif en cas d'ingestion.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque de graves lésions des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Produit classé:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3: Peut irriter les voies respiratoires.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

	<u> </u>
Nom	Frotoxicité

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 10 de 14
Date d'impression: 04/12/2024

		Туре	Essai	Espèce	Valeur
		Poissons	LC50	Fish	0.32 mg/l (96h)
symclosène		Invertébrés aquatiques	LC50	Daphnia	0.21 mg/l (48h)
CAS No: 87-90-1	EC No: 201-782-8	Plantes aquatiques			
		Poissons	LC50	Fish	> 1000 mg/l (96 h)
sulfate d'aluminium		Invertébrés aquatiques	LC50	Daphnia	> 160 mg/l (48h)
CAS No: 10043-01-3	EC No: 233-135-0	Plantes aquatiques			
		Poissons	Boron, Mo and Coho 373. Ham to Three E	olybdenum, and Selen Salmon. Arch.Enviro ilton, S.J. 1995. Haz	
acide borique		Invertébrés aquatiques	Chronic To Using Bori M.A., and of Boric A	oxicity Test Method fic Acid. Environ.Toxi	
		Plantes			
CAS No: 10043-35-3	EC No: 233-139-2	aquatiques	1		

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Aucune information n'est disponible sur la bioaccumulation des substances présentes.

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol. Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de components avec des propriétés propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 11 de 14 Date d'impression: 04/12/2024

12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terre: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID. Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissement d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissement aérien.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Nº ONU: 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENT SYMCLOSÈNE), 9, GE III, (-)

IMDG: UN 3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENT SYMCLOSÈNE), 9, GE III, POLLUANT MARIN

UN 3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENT OACI/IATA: SYMCLOSÈNE), 9, GE III

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 9

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: III

14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Oui



Dangereux pour l'environnement

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): F-A,S-F

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 12 de 14

Date d'impression: 04/12/2024

Etiquettes: 9



Numéro de danger: 90 ADR LQ: 5 kg IMDG LQ: 5 kg ICAO LQ: 30 kg B

Dispositions pour le transport en vrac ADR:

VC1 Le transport en vrac dans des véhicules bâchés, des conteneurs bâchés ou des conteneurs pour vrac

bâchés est autorisé.

VC2 Le transport en vrac dans des véhicules couverts, des conteneurs fermés ou des conteneurs pour vrac

fermés est autorisé.

Procéder conformément au point 6.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV) Teneur en COV (p/p): 0 % Teneur en COV: 0 g/l

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1

Information en relation avec le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et l'utilisation des biocides:

Type de produit	Groupe
Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres	Désinfectants
humains ou des animaux	Desililectarits

Substances actives	Concentration %
symclosène	
CAS No: 87-90-1	84
EC No: 201-782-8	
sulfate de cuivre pentahydraté	
CAS No: 7758-99-8	0,5
FC No: 231-847-6	·

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): nwg: Pas dangereux pour l'eau (Auto classé selon le Règlement AwSV)

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 13 de 14

Date d'impression: 04/12/2024

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. H335

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Muy tóxico para los organismos acuáticos, con efectos duraderos.

Codes de classification:

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4

Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2 Ox. Sol. 2 : Matière solide comburante, Catégorie 2 Repr. 1B: Toxique pour la reproduction, Catégorie 1B

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essais

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.

CEN: Comité européen de normalisation.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition

correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en

dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

EC50: Concentration efficace moyenne. PPE: Équipements de protection individuelle.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

1193CM-ctx393 Multiaction 5



Version 1 Date d'établissement: 29/06/2022 Page 14 de 14
Date d'impression: 04/12/2024

IATA: Association Internationale de Transport Aérien. OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance

en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la litterature et sources de données:

http://eur-lex.europa.eu/homepage.html

http://echa.europa.eu/

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.